FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN
Association
Siège social : 12, rue Hubert Latham
28000 CHARTRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

******

FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN

Association
Siège social : 12, rue Hubert Latham
28000 CHARTRES

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **1 à 3**
- **COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025** **4 à 23**

FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN

Association
Siège social : 12, rue Hubert Latham
28000 CHARTRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

******

A l'Assemblée Générale de l'association FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit, dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n°2022-06 qui expose le changement de méthodes comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment :

- sur le rapprochement des décisions d'attribution des subventions avec les produits comptabilisés sur l'exercice, sur leur rattachement à l'exercice et le traitement des fonds dédiés tel que mentionné en annexe des comptes annuels ;
- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes, ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA FERTE BERNARD, le 15/06/2026

SAS COMMISSARIAT ET AUDIT
Commissaire aux Comptes

Aïcha BENOUMESSAD

FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN

Association
Siège social : 12, rue Hubert Latham
28000 CHARTRES

_____

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

******

Nouveau modèle du compte de résulat du règlement n°2018-06

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, Isolutions informatiques, droits et valeurs similaires	31 242,60	27 958,01	3 284,59	7 120,79
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 117 915,18	437 459,17	680 456,01	774 170,48
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 050 694,15	804 074,74	246 619,41	314 936,15
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des titres de participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	39 486,18	-	39 486,18	38 660,46
Total II	**2 239 338,11**	**1 269 491,92**	**969 846,19**	**1 134 887,88**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	101 935,09	21 160,00	80 775,09	124 643,66
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	239 648,76	-	239 648,76	204 461,32
Charges constatées d'avance	31 485,89	-	31 485,89	29 825,56
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 271 887,39	-	2 271 887,39	2 700 571,00
Total III	**2 644 957,13**	**21 160,00**	**2 623 797,13**	**3 059 501,54**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Activ (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	**4 884 295,24**	**1 290 651,92**	**3 593 643,32**	**4 194 389,42**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

Nouveau modèle du compte de résulat du règlement n°2018-06

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires	214 334,42	214 334,42
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	833 322,82	849 828,76
Autres		
Report à nouveau	304 245,09	245 490,67
Excédent ou déficit de l'exercice	- 12 691,01	42 248,48
Situation nette (sous total)	**1 339 211,32**	**1 351 902,33**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	301 118,15	354 586,29
Provisions réglementées	- 0,08	- 0,05
Total I	**1 640 329,39**	**1 706 488,57**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	356 600,11	688 106,72
Total II	**356 600,11**	**688 106,72**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	78 732,00	78 732,00
Provisions pour charges	210 041,60	223 634,36
Total III	**288 773,60**	**302 366,36**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	237 042,42	263 058,64
Emprunts et dettes financières diverses	25 410,57	25 672,14
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes	937,06	698,90
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	157 698,66	176 321,14
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	604 479,70	612 141,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 696,14	12 696,98
Produits constatés d'avance	262 675,67	406 838,34
Total IV	**1 307 940,22**	**1 497 427,77**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**3 593 643,32**	**4 194 389,42**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

Nouveau modèle du compte de résulat du règlement n°2018-06

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	574 211,72	860 892,85
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 847 853,44	5 839 228,13
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	36 169,88	33 726,10
Dons manuels		
Mécenats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	64 257,76	40 256,66
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	419 435,70	546 771,83
Autres produits	197 365,77	278 737,32
Total I	**7 139 294,27**	**7 599 612,89**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 188 504,49	2 462 110,44
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	366 511,16	391 428,67
Salaires	3 111 169,67	3 311 579,42
Cotisations sociales	1 088 311,98	1 106 111,82
Dotations aux amortissements et aux déprécations	237 168,92	223 181,22
Dotations aux provisions	53 160,00	161 330,03
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	87 929,09	28 471,50
Autres charges	36 164,30	31 696,19
Total II	**7 168 919,61**	**7 715 909,29**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 29 625,34	116 296,40
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	21 638,23	25 490,92
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	**21 638,23**	**25 490,92**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 641,90	4 016,19
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	**3 641,90**	**4 016,19**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	17 996,33	21 474,73
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 11 629,01	- 94 821,67
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		308 811,79
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		171 101,64
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	137 710,15
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 062,00	640,00
Total des produits (I + III + V)	**7 160 932,50**	**7 933 915,60**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**7 173 623,51**	**7 891 667,12**
EXCEDENT OU DEFICIT	- **12 691,01**	**42 248,48**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	93 437,00	36 143,00
TOTAL	93 437,00	36 143,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	93 437,00	36 143,00
TOTAL	93 437,00	36 143,00

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Commissariat et Audit

FOYER d'ACCUEIL CHARTRAIN

L'association FOYER d'ACCUEIL CHARTRAIN est créée le 25/08/1987.

Le FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN dispose depuis le 15 décembre 2010, par arrêté préfectoral, de l'agrément pour les activités « ingénierie sociale, financière et technique » et « intermédiation locative et gestion locative sociale » sur le département d'Eure et Loir. Il a été renouvelé le 18 décembre 2025.
L'Association est également agréée de plein droit en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L 332-17-1 du code du travail, en date du 13 septembre 2024, pour une durée de 5 ans. Elle est par ailleurs reconnue d'intérêt général au sens de la législation fiscale.

L'association a débuté ses activités par l'ouverture d'un service d'urgence qui s'est pérennisé et transformé en hébergement de moyen terme.
Le développement de l'association s'est accéléré à partir de 1991, porté sur la conjonction de plusieurs éléments :

- La volonté de l'association de diversifier ses actions afin de répondre à des besoins identifiés
- Les sollicitations des partenaires
- La cessation d'un autre établissement CHRS (l'AREL)

pour parvenir aujourd'hui à sa configuration actuelle dans un fonctionnement plus stabilisé mais toujours très attentif aux types de réponses à apporter en regard de l'évolution des dispositifs et des publics demandeurs.

Depuis sa création et comme inscrit dans son projet associatif, l'association repose sur des valeurs communes et fondamentales que sont la solidarité et la fraternité, le respect de la personne et la promotion de l'homme.
L'association se donne comme objectif général la suppression de toutes formes d'exclusion sociale et professionnelle. Elle privilégie une action sociale de proximité notamment sur l'agglomération chartraine mais intervient également au titre de plusieurs missions qui lui sont confiées sur un territoire à échelle départementale.
Le Foyer d'Accueil Chartrain a donc pour objectifs : la compréhension et la prévention de l'exclusion, la recréation du lien social, l'intégration par l'habitat et par le travail, de viser l'autonomie.

Cette association est restée vigilante tout au long de ces décennies à conserver une capacité d'adaptation à l'évolution des besoins identifiés sur les territoires départemental et régional.

Ses services se sont diversifiés tout en veillant à ce qu'ils puissent s'adapter au mieux dans la réponse à apporter à toute personne ou ménage accueilli. Il n'y a donc pas de schémas types de parcours au sein du FAC, d'entrée et de sortie des dispositifs.
Le Foyer d'Accueil Chartrain intervient par des actions conjuguées et pluridisciplinaires de professionnels du secteur social et de bénévoles.
Attachée à la participation des usagers dans son fonctionnement et ses décisions, l'association veille à ce que la parole des personnes accueillies soit prise en compte et effective. En particulier, l'association stimule le fonctionnement des instances spécifiques en interne (conseil de la Vie Sociale – CVS) et en externe, en participant depuis début 2014 au CCRPA (Conseil consultatif Régional des Personnes Accueillies).

S'adaptant au contexte politico-économique dans lequel il évolue, le Foyer d'Accueil Chartrain a procédé à plusieurs réorganisations internes, favorisant les mutualisations internes et externes et développant de façon permanente son intégration dans un fonctionnement en réseau. Le partenariat est un élément indissociable du fonctionnement de l'association dans ce qu'il vise à pourvoir répondre de façon adaptée à chaque situation rencontrée. L'association recherche l'adhésion et la participation des partenaires sociaux dans la mise en place de ses actions.
L'association adhère à la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) et à l'Union Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) ainsi qu'à la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance privés (FEHAP), et au Groupement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique d'Eure-et-Loir (GSIAE28).
Au 31/12/2025, l'effectif salarié de l'association est de 113 personnes (pour 100.2 Etp) et le nombre de bénévoles s'élève à 45.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Commissariat et Audit

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. L'exercice d'une durée de 12 mois dégage un déficit global de **- 12 691.01 €** se répartissant entre :

Déficit CHRS de	*- 24 846.01 €*
Excédent H.U. C.H.R.S. de	*+ 2 917.46 €*
Déficit A.A.V.A de	*- 88.98 €*
Déficit C.A.D.A. de	*- 3 102.96 €*
Déficit L.H.S.S. de	*- 14 524.53 €*
Excédent hors établissements de	*+ 26 954.01 €*
Soit un Total	***- 12 691.01 €***

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Il convient de préciser que l'application du principe de continuité d'exploitation est subordonnée aux décisions d'octroi ou de renouvellement des subventions pour l'exercice 2026 en cours, qui ne sont pas toutes prises à la date d'arrêté des comptes 2025.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluations ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC

n° 2018-06 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
Ce règlement a notamment pour effet :
- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Ce nouveau règlement n'a pas entraîné de changement significatif dans les méthodes comptables appliquées par l'association
Le cas échéant, les impacts liés à la première application du règlement ANC n°2022-06 ont été analysés conformément aux dispositions prévues par l'ANC et sont sans incidence significative sur la présentation des comptes annuels.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent sur les points suivants :

- La dotation aux provisions pour risque sur créances usagers a été fixée à 26.98 % des créances résidents au 31/12/25 correspondant à la moyenne des créances irrécouvrables constatées au cours des trois derniers exercices ; représentant une provision au 31 décembre 2025 de **14 014 €**, hors CHRS. Pour le seul CHRS, **7 146 €** ont été constitués en provision complémentaire.
- L'association a décidé d'évaluer les engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière depuis 2017. Ces engagements sont évalués à leur valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et conventionnelles, en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :
  - Conditions de départ : à l'initiative du salarié
  - Taux de charges sociales : 38 %
  - Date de départ : 64 ans pour les employés et 65 ans pour les cadres
  - Taux d'augmentation des salaires : 2 %
  - Taux d'actualisation : 3.95 %
  - Taux de turn over : moyennement fort, relativement faible voire nul pour les + de 50 ans

  L'engagement s'élève à **107 275** € au 31/12/2025. Aucune provision complémentaire n'a été constituée en 2025.

Conformément aux prescriptions de la convention de location conclue le 9 mars 2001 avec Chartres Habitat portant sur les bâtiments situés 12 rue Hubert Latham à CHARTRES, une provision pour gros entretiens a continué d'être dotée selon les modalités prévues à la convention précitée représentant un montant net inscrit au passif de l'association au 31 décembre 2025 de **97 803.70 €**.
En outre, l'association établit un plan pluriannuel de gros entretiens sur la base duquel la provision contractuellement prescrite par la convention de location pourra être adaptée.

La revalorisation « Segur », issue de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022 ne concernait que les personnels exerçant à titre principal une fonction socio-éducative. Les personnels administratifs, techniques et certains dispositifs comme les SIAO en étaient exclus.

8

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Commissariat et Audit

Le 4 juin 2024, les partenaires sociaux de la Branche Associative de l'Action Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale (BASSMS) se sont accordés sur une mesure de revalorisation dite « Segur pour tous » qui consiste à étendre la revalorisation « Segur » à l'ensemble des personnels de la BASSMS qui n'en n'avaient pas encore bénéficié.
Cette mesure a été agréé par l'Etat le 20 juin 2024 et étendu le 4 août 2024.
Des incertitudes existent sur la compensation du financement par l'Etat du Ségur pour tous. Une provision pour risques et charges d'un montant de 78 732 € a été comptabilisée en 2024 et maintenue en 2025, correspondant aux primes non versées à une partie du personnel dans l'attente d'une réponse de l'Etat.

L'association a reçu l'autorisation de création de 5 places de Lits halte soins santé (LHSS) par l'ARS, pour une ouverture en 2019. L'ARS a versé une dotation de 100 000 € en 2018 à titre exceptionnelle et non pérenne en tant qu'aide au démarrage de la structure.
Cette allocation anticipée est destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés aux investissements à venir.
La somme de 100 000 € a été imputée en 2018 au crédit du compte 142 « Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations ».
Ce compte a été réformé par la nouvelle règlementation comptable ; à ce titre, le compte 1921 « Fonds dédiés à l'investissement » a été créé, il fait désormais l'objet d'une « reprise » par le compte 78921 « Utilisation de fonds dédiés à l'investissement », pour **6 666.67 €** à partir de 2021.

Il est à noter un montant de fonds dédiés à hauteur de **356 600 €** (dont 294 811 € en exploitation), émanant principalement de subventions versées par l'Etat (DRJSCS, DDETSPP ou ARS) non consommées sur l'exercice du fait de versements tardifs et/ou d'actions reportées dans le temps.

La définition des actifs immobilisés et des amortissements a été modifiée en matière comptable par les règlements 2004-06 et 2002-10 du C. R. C.
L'association a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification en ce qui concerne les immobilisations non décomposables. Celles-ci consistent en le maintien des durées et modes d'amortissements antérieurs. Par ailleurs, les immobilisations corporelles ont continué d'être évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement, ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.
En outre, l'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Suite à l'arrêté des comptes administratifs 2023 par l'ARS et 2024 par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) :

- Les résultats 2024 CHRS et des budgets annexes conformément à nos demandes.
- Le résultat excédentaire 2023 du CADA a été minoré de 9 660 €, ce qui implique un reclassement de ce montant vers le compte Report à nouveau hors établissement et services ; le résultat 2024conformément à notre demande.

9

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Commissariat et Audit

- Pour les LHSS, en tenant compte des reprises d'excédent du CA2021 (32 500 €) affectés en RAN+ et des retraitements de dépenses non-opposables pour – 3 225.81 €, le résultat 2023 a été définitivement affecté de la façon suivante :
  o 8 747.25 € en Réserve de Compensation des Déficits (c10685622) afin de renforcer la réserve, et consolider la situation du FRE.
  o 15 000 € en RAN+ en financement des mesures d'exploitation (c105032) en majoration de la DGFn+2.

VALORISATION DU BENEVOLAT

A compter de 2014, a été prise en compte l'activité de tous les bénévoles agissant au sein de l'association.
Grâce à ces renseignements, nous connaissons l'identité du bénévole, la nature de son activité et le nombre d'heures effectuées. La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.
La valorisation (monétisation) des temps passés ainsi estimés a été effectuée sur la base du montant actualisé du SMIC en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu à partir de la fonction de chaque acteur, ainsi :

- SMIC*1.5 pour les activités dites « d'animation »
- SMIC*2 pour les activités dites « du social »
- SMIC*3 pour les activités dites « d'administration »

Le coût des charges patronales est inclus dans ce calcul

Durant l'exercice 2025, les bénévoles recensés ont œuvré 2 654 heures (dont 604 heures par les administrateurs), ce qui aurait représenté un coût de 93 437 € (dont 31 557 € pour les administrateurs).
Ces prestations effectuées par les bénévoles sont enregistrées dans le tableau intitulé « évaluation des contributions volontaires en nature » en pied de compte de résultat.

Au titre des événements exceptionnels durant cet exercice, considérant que :

- Nous avons finalisé l'accueil et l'accompagnement au logement des personnes déplacés provenant d'Ukraine, débutés en mars 2022.
- La préfecture d'Eure et Loir a décidé la fermeture de 20 places hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile sur le département, portée uniquement sur l'association, en date du 1er août 2025.
- Nous avons répondu à deux appels à projets auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir en 2025 ; ils ont été octroyés à l'association. Il s'agit de :
  - L'accompagnement socio professionnel des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active issus de la communauté des gens du voyage, et de leur conjoint ou concubin ou pacsé, en Eure et Loir, jusqu'au 30 juin 2027
  - La prévention des expulsions locatives le plus en amont possible dans le parc privé du territoire de Chartres Métropole, jusqu'en décembre 2027.

- Un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) a été signé pour une mise en œuvre au 1er janvier 2023.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Commissariat et Audit

Afin de répondre aux enjeux forts d'accès à l'hébergement et au logement pour les publics en situation de difficultés sociales, les politiques nationales ont mis l'accent sur les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement, d'abord via le plan quinquennal pour le logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme, puis avec la mise en œuvre de la loi Elan du 23 novembre 2018.

Dans ce cadre, l'État et l'association Foyer d'Accueil Chartrain ont mené des négociations afin de conforter sur 5 ans le rôle de l'association dans la mise en œuvre de ces politiques, et de développer des actions et dispositifs en faveur de l'insertion des personnes en grande difficulté.

Le présent contrat concerne les établissements et services sociaux et médicaux sociaux, et les dispositifs subventionnés suivants :

- CHRS Foyer d'Accueil Chartrain, composé des unités suivantes :

° Hébergement d'Insertion Latham en regroupé de 47 places

° Hébergement d'Insertion Lèves en diffus de 24 places

° Hébergement d'Urgence en regroupé sous statut CHRS de 23 places

- Hébergement d'Urgence porté par l'association, financé par subvention du BOP177, de 64 places
- Dispositif d'intermédiation locative porté par l'association, financé par le BOP177

L'autorité de tarification définit avec le gestionnaire le montant d'une base budgétaire pour chaque établissement et service relevant du périmètre du contrat. Il est tenu compte du montant des recettes en atténuation correspondant aux conditions normales de fonctionnement.

11

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Commissariat et Audit

FOYER ACCUEIL CHARTRAIN	Exercice clos le : 31 Décembre 2025

IMMOBILISATIONS

Euros

Cadre A		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	**Total I**			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	**Total II**	**35 541**		**624**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre		169 663		
Constructions sur sol d'autrui		721 536		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		241 519		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		579 210		49 104
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport		341 929		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		138 573		21 574
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	**2 192 430**		**70 678**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		38 660		2 931
	Total IV			
TOTAL GENERAL	**(I+II+III+IV)**	**2 266 631**		**74 233**

Cadre B		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement, de recherche et développement	**(I)**				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	**(II)**		**4 922**	**31 243**	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre				169 663	
Constructions sur sol d'autrui				721 536	
Installations générales, agencements et aménag. constructions			14 803	226 716	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			60 622	567 691	
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport			2 309	339 620	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			16 764	143 383	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total III			**94 498**	**2 168 609**	
Immobilisations financières					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			2 105	39 486	
Total IV			**2 105**	**39 486**	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			**101 525**	**2 239 338**	

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Commissariat et Audit

13

AMORTISSEMENTS

Euros

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche dévelop. Total I				
Autres immobilisations incorporelles Total II	28 420	4 460	4 922	27 958
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	19 478	8 484		27 962
Constructions sur sol d'autrui	192 753	56 789		249 543
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions	146 316	28 441	14 803	159 954
Installations techniques, matériel et outillage industriels	370 301	84 358	60 622	394 037
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	287 216	30 822	2 309	315 730
Matériel de bureau et informatique, mobilier	87 258	23 814	16 764	94 308
Emballages récupérables et divers				
Total III	1 103 323	232 709	94 498	1 241 534
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 131 743	237 169	99 420	1 269 492

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT. DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche dévelop. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	4 460				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	8 484				
Constructions sur sol d'autrui	56 789				
Instal. génér., agenc. et aménag. construc.	28 441				
Instal. techn., matériel et outil. industriels	84 358				
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport	30 822				
Matériel bureau et informatique, mobilier	23 814				
Emballages récupérables et divers					
Total (III)	232 709				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	237 169				

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

12

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Euros

Cadre A ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	39 486	39 486	
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	21 160		21 160
Autres créances clients	80 775	80 775	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	212 635	212 635	
Charges constatées d'avance	31 486	31 486	
Total	**385 542**	**364 382**	**21 160**

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consenties aux associés	

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

Cadre B ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine	237 042	26 396	109 493	101 153
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	25 411	25 411		
Fournisseurs et comptes rattachés	157 699	157 699		
Personnel et comptes rattachés	245 137	245 137		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	359 342	359 342		
Impôts sur placements financiers				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	19 686	19 686		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	262 676	262 676		
Total	**1 306 993**	**1 096 347**	**109 493**	**101 153**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 273
(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés	

17

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

LIBELLE	SOLDE AU 01/01/25	AUGMENTATIONS ou AFFECTATIONS	RECLASSEMENT	DIMINUTIONS ou AFFECTATIONS	SOLDE AU 31/12/25
- Fonds associatifs sans droit de reprise	214 334				214 334
- Fonds associatifs avec droit de reprise	-				-
- Réserves	849 829	18 850	11 066	46 422	833 323
- Report à nouveau	245 491	75 055	- 11 066	5 234	304 245
- Ecart de réévaluation	-				-
- Subventions d'investissement	354 586			53 468	301 118
- Provisions réglementées	-				-
- Droit des propriétaires	-				-
- Résultat comptable de l'exercice	42 248	- 12 691		42 248	- 12 691
Total	1 706 489	81 214		147 373	1 640 330

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

5

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Euros

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour investissements				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour perte de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	107 275			107 275
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens	105 755	32 000	39 952	97 804
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	89 336		5 641	83 695
Total II	**302 366**	**32 000**	**45 593**	**288 774**
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations corporelles				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	18 665	21 160	18 665	21 160
Autres provisions pour dépréciations				
Fonds dédiés				
Sur subventions d'exploitation	602 111	87 929	395 228	294 811
Sur subventions d'investissement	85 996		24 207	61 789
Total III	**706 772**	**109 089**	**438 101**	**377 760**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**1 009 138**	**141 089**	**483 693**	**666 534**

Dont dotations et reprises : *- d'exploitation*	*141 089*	*459 486*	
- financières			
- exceptionnelles			
Affectation à la reserve affectée à l'investissement			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)			

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

16

TABLEAU de SUIVI des FONDS DEDIES

Euros

	Montant Initial	Fonds à engager au Début d'Exercice - investissement	Fonds à engager au Début d'Exercice - exploitation	Utilisation en cours d'Exercice		Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds à engager en fin d'exercice investissement	Fonds à engager en fin d'exercice exploitation
comptes		1921	1922/194	789	131	689	1921	1922/194
DDETSPP - Domiciliation (2021)	41 078		41 078					41 078,00
DDETSPP - Maraude (2022)	10 250		10 250	10 250,00				0,00
Etat - DGF 2022 - crédits non reconductibles	16 900	0	7 500	1 242,00				6 258,00
ARS - DGF 2022 - crédits non reconductibles	12 060		7 060	7 060,00				0,00
DDETSPP - SAS REFUGIES (2022)	46 581		12 000	12 000,00				0,00
DDETSPP - Tremplin (2022)	73 994		40 000					40 000,00
DDETSPP - Domiciliation (2022)	10 000		10 000	5 000,00				5 000,00
DDETSPP - SIAO enveloppe complémentaire (2022)	225 554		30 000	4 800,00				25 200,00
DDETSPP - accueil de jour WE (2022)	15 000		15 000	15 000,00				0,00
DDETSPP - restaurant solidaire (2022)	25 000		25 000					25 000,00
DDETSPP - dispo UKR - surloyers 32 logements	51 200		51 200	51 200,00				0,00
DDETSPP - dispo UKR - surloyers 20 logements - ava	18 000		18 000	18 000,00				0,00
ARS - LHSS (transfert du 142)	100 000	63 333		6 666,67			56 666,65	
DDETSPP - dispo UKR - investissement	322 000	22 663		17 540,81			5 122,09	
Etat - Conseiller numérique 18 mois	44 000		4 667	4 666,67				0,00
DDETSPP - CNR CHRS (2023)	27 000		18 000	18 000,00				0,00
ARS - Ma Santé, mon parcours (2023)	80 500		35 911	35 911,21				0,00
ARS - prise en charge psychologique (2023)	60 000		18 839,84	18 839,84				0,00
BANKSY MODESTE - projet animation (2023)	1 500		1 500,00					1 500,00
DRETS - bons taxi (2023)	2 000		1 673,00	1 673,00				0,00
DDETSPP - Hébergement d'urgence - hôtels "Calais"	27 450		26 793,28					26 793,28
DDETSPP - Maraude matériels	3 000		3 000,00					3 000,00
DDETSPP - HUH 4 + 4 places supp	11 988		3 367,00					3 367,00
DDETSPP - SAS REFUGIES (2023)	52 841		12 000,00					12 000,00
DRDFE - Themis CHRS	3 000		3 000,00	3 000,00				0,00
DDETSPP - dispo UKR - IML 70 mesures allégées	119 000		119 000,00	119 000,00				0,00
DDETSPP - dispo UKR - surloyers 32 logements	58 800		58 800,00	58 800,00				0,00
DDETSPP - HUH 5 places supp (12/24 à 03/25)	11 193		10 785,50	10 785,50				0,00
DDETSPP - HU hôtels	11 436		11 436,00					11 436,00
Fondation de France - Solidarité Numérique	6 250		6 250,00					6 250,00
DDETSPP - CNR CHRS (2025)	15 806					10 189,59		10 189,59
DRETS - CNR CADA (2025)	16 500					16 500,00		16 500,00
DDETSPP - Maraude matériels (2025)	10 000					10 000,00		10 000,00
DDETSPP - HUH places supp (11/25 à 03/26)	3 276					2 739,50		2 739,50
ARS - Ma Santé, mon parcours (2025)	110 000					48 500,00		48 500,00
TOTAUX		**85 996**	**602 111**	**419 436**	**0**	**87 929**	**61 789**	**294 811**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

14

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Euros

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE						
Catégories d'engagements	**TOTAL**	**Dirigeants**	**Filiales**	**Participations**	**Autres entreprises liées**	**Autres**
Engagements donnés						
Avals, cautions et garanties données						
Effets escomptés non échus						
Créances professionnelles cédées (Dailly)						
Sûretés réelles consenties						
Autres engagements						
TOTAL						
Engagements reçus						
Avals, cautions et garanties reçues						
Créances garanties						
Autres engagements						
TOTAL						
Engagements réciproques						
Abandons de créances conditionnelles						
Intérêts à échoir sur emprunts	12 413					12 413
Engagements de crédit-bail mobilier						
Engagements de crédit-bail immobilier						
Découvert bancaire autorisé non utilisé						
Escompte autorisé non utilisé						
TOTAL	**12 413**					**12 413**

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

L'emprunt souscrit en 2019 pour un montant de 399 600 € auprès du Crédit Mutuel sur 180 mois, fait l'objet d'un garantie de France Active à hauteur de 25%, soit 99 900 € sur 84 mois

15

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Commissariat et Audit

DETAIL DES EFFECTIFS

Personnel	Nombre d'agents	Nombre d'ETP
Cadres	15	13,90
Agents de maîtrise	41	40,60
Employés	24	21,60
Salariés en insertion	33	24,10
Total	**113**	**100,20**

20

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

Euros

		30/12/2025	30/12/2024
Autres créances			
438700	ORG. SOCIAUX PROD. A REC.		70 940
4482	ETAT - PROD. A RECEVOIR	151 251	
467	DIVERS PROD. A RECEVOIR	61 384	
468700	DIVERS PROD. A RECEVOIR		117 731
	Total	**212 635**	**188 671**
Disponibilités			
518700	INT. COURUS A RECEVOIR	29 047	19 824
	Total	**29 047**	**19 824**
	TOTAL GENERAL	**241 682**	**208 495**

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Euros

		30/12/2025	30/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
518600	DECOUV. INTERETS COURUS		
	Total		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408100	FOURN. FACT. NON PARV.	100 106	117 742
	Total	**100 106**	**117 742**
Dettes fiscales et sociales			
428200	DETTE PROV PR CONGES PAY.	243 537	243 300
428600	PERS. CHARGES A PAYER	1 600	14 402
438200	DETTE CHARGES SOC/C.P.	117 768	114 052
438600	ORG. SOCIAUX CHARG. A PAY	800	4 198
	Total	**363 706**	**375 952**
Autres dettes			
4481	ETAT - CHARGES A PAYER	1 939	
468600	CHARGES A PAYER - DIVERS		3 362
	Total	**1 939**	**3 362**
	TOTAL GENERAL	**465 750**	**497 055**

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Euros

		30/12/2025	30/12/2024
487000	PROD. CONSTATES D'AVANCE	262 676	406 838
	TOTAL GENERAL	**262 676**	**406 838**

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Euros

		30/12/2025	30/12/2024
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31 486	29 826
	TOTAL GENERAL	**31 486**	**29 826**

18

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

COMMISSAIRE AUX COMPTES Commissariat et Audit

		Euros 30/12/2025	Euros 30/12/2024
Sur opérations de gestion			
671200	PENALITES - AMENDES		130
671800	AUTRES CH. EXCEPTION.		3 083
672000	CHARGES/EXO ANTERIEUR		2 241
675000	VALEUR DE CESSION ELEMENTS D'ACTIFS CEDES		165 648
678800	AUTRES CH. EXCEPTION.		
	Total		**171 102**
Sur opérations en capital			
675200	VNC/IMMO CORP. CEDEES		
	Total		
Dotations aux amortissements et provisions			
687100	DOT. AMORT. EXCEPTIONNELS		
687460	DOT. PROV. REGLEMENTEES		
6876	DOT. PROV. DEPREC. EXCEPTIONNELLES		
	Total		
	TOTAL GENERAL		**171 102**

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

		Euros 30/12/2025	Euros 30/12/2024
Sur opérations de gestion			
771800	PROD. EXCEPT./OPERA. GEST°		4350
772100	PROD./EXO ANTERIEUR		85 211
	Total		**89 561**
Sur opérations en capital			
775000	PROD. DE CESSION ELEMENTS D'ACTIFS		177 000
777000	Q.P. DE SUBV. D'INVEST. VIREES AU RESULTAT		42 251
	Total		**219 251**
Reprises sur provisions, tranferts de charges			
78725	REPRISE/AMORT. DEROGATOIRES		0
78742	REPRISE/PROV. REGLEMENTEES		
787500	REPRISE/PROV. PR RC EXCEP.		
	Total		**0**
	TOTAL GENERAL		**308 812**

19